



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lutte et prévention : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 56737

Texte de la question

M Robert Pandraud demande à M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique quelles mesures il compte prendre pour faire diminuer la criminalité et la délinquance en Seine-Saint-Denis. Il lui rappelle que les crimes et délits, hors circulation routière, ont augmenté sur le département de 17,94 p 100 en 1991 par rapport à 1990. Il note que, pour le premier trimestre 1992, par rapport au premier trimestre 1991, l'augmentation a été encore de 17,24 p 100. Il lui demande s'il n'est pas anormal que, devant l'aggravation de la situation, une circulaire récente ait supprimé le service des ilotiers le dimanche, alors que le quart des faits criminels ou délictueux sont constatés durant le week-end.

Texte de la réponse

Reponse. - L'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis regroupant 1 387 841 habitants est administré par la police d'Etat. La volonté de répondre aux questions de sécurité qui s'y posent s'est traduite par la mise en œuvre de différentes mesures tendant à renforcer le caractère opérationnel de l'action policière engagée au quotidien. C'est ainsi qu'entre 1991 et 1992, compte tenu des mouvements de mutation des personnels, les effectifs départementaux ont été portés de 3 877 à 3 988 (les gardiens de la paix stagiaires affectés dans ce département depuis le début de l'année sont au nombre de 190). Le contingent de policiers auxiliaires a suivi également une progression ascendante puisque, de 117 au 1er janvier 1991, il est passé à 174 en mai 1992. Dans le domaine des moyens logistiques, neuf opérations immobilières sont en cours dans ce département qui a été, par ailleurs, doté d'un réseau « systère » de quarante terminaux embarqués à bord de véhicules permettant l'interrogation à distance des fichiers nationaux. Il s'y ajoute la désignation pour un programme de développement social urbain de treize quartiers de communes du département dont sept sites prioritaires pour l'intégration, la couverture de 315 ilots permanents par 404 ilotiers employés à plein temps, l'ouverture à vocation permanente du centre de loisirs de jeunes de Montfermeil et la mise en œuvre de quinze opérations prévention-été qui ont concerné 5 805 jeunes en 1991. L'ensemble de ces mesures a déjà permis en 1991 par rapport à 1990 une hausse sensible (+ 15,64 p 100) du nombre des affaires élucidées. Au premier trimestre 1992 comparativement à celui de 1991, cette hausse a poursuivi sa progression pour atteindre 19,06 p 100. En ce qui concerne plus précisément l'ilotage qui est un facteur de sécurisation important, il se traduit par une surveillance personnalisée, régulière et ostensible des divers secteurs et quartiers sensibles favorisant le rapprochement de la police et de la population. Mission de proximité sociale à vocation essentiellement préventive, son développement constitue une priorité en Seine-Saint-Denis. C'est pourquoi un projet de reorganisation de cette technique préventive de surveillance de la voie publique est en cours d'étude à l'initiative du directeur départemental des polices urbaines de Seine-Saint-Denis. En l'occurrence, il s'agit de l'étendre au dimanche afin de couvrir tous les jours de la semaine, et, ainsi, de mieux répondre aux réalités locales. Les effectifs d'ilotiers mis en place le dimanche le seraient avec le souci de maintenir par roulement le bénéfice du repos hebdomadaire ce jour-là. Ces nouvelles propositions font l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales les plus représentatives. Aucune circulaire n'a pu, par conséquent, supprimer le travail du dimanche des ilotiers, puisqu'il n'est pas encore pratiqué. D'ores et déjà, la situation de ce département sera abordée au

travers des vingt et une mesures du plan d'action pour la sécurité présentée par M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, au conseil des ministres du 13 mai dernier. L'une de ces mesures, la neuvième, est justement consacrée au développement de l'ilotage, à la suite de l'intervention d'un certain nombre de mesures au plan national de nature à accroître les effectifs des policiers en tenue sur le terrain (déploiement de 1 000 policiers auxiliaires - dont 600 des 1992 - dans les secteurs les plus sensibles à la délinquance ; ouverture de 1 000 emplois administratifs ; dès la prise de fonction des agents, des policiers en nombre équivalent seront « affectés » sur la voie publique ; réduction des gardes statiques ; expérience visant à remplacer le mécanisme de la restitution horaire par un système d'heures supplémentaires ; augmentation du nombre des compagnies républicaines de sécurité mises à la disposition des préfets pour effectuer des missions de sécurisation en renfort des polices urbaines).

Données clés

Auteur : [M. Pandraud Robert](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56737

Rubrique : Délinquance et criminalité

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1879